



## Déclaration liminaire au CTL du 30 avril 2019

Madame la Présidente,

Après de longs mois de questionnement des organisations syndicales et des représentants de personnels, nous nous retrouvons aujourd'hui pour évoquer la géographie revisitée. Ce CTL sera-t-il l'occasion de justifier vos choix de réorganisation du maillage territorial.

A la vue des documents, de quoi s'agit-il ? Ce serait la nécessité de rénover le réseau de la DGFIP pour 3 raisons :

- les structures sont trop petites pour exercer nos missions dans de bonnes conditions ;
- les technologies ont conduit à un changement de méthodes ;
- les ordonnateurs attendent trop de leur comptable.

Pour l'intersyndicale, il s'agit de remettre en question notre maillage territorial, sous prétexte, en plus, qu'il coûte trop cher et qu'il n'est pas efficace.

Mais depuis des années, la DGFIP économise au détriment du service rendu et des conditions de travail :

- en supprimant des milliers d'emploi chaque année ;
- en ne recrutant pas du personnel à la hauteur des vacances d'emploi présentes dans toutes les structures, obligeant l'ensemble des collègues à courir après les urgences et les échéances ;
- en mettant à la disposition des agents des outils de travail dont le coût est largement supérieur aux économies attendues (chorus, hélios,...).

En conséquence, la Direction Générale cherche, aujourd'hui, à réorganiser ses structures pour être présente sur des territoires qu'elle a elle-même déserté via les MSAP.

Pour l'intersyndicale, une MSAP est un lieu où plusieurs administrations effectuent des présences sporadiques au mieux quant il ne s'agit pas d'un simple accès à un ordinateur ; M Darmanin a d'ailleurs reconnu que le modèle actuel ne fonctionnait pas lors de sa visite en Corrèze. Mais ce dernier n'est pas à une contradiction prête : les trésoreries seront remplacées par des MSAP ; la DGFIP, qui sur le papier multipliera les points de contact, abandonnera, dans les faits, les usagers en les plantant devant un ordinateur : c'est la fin de l'échange personnalisé avec un technicien compétent.

Mais qu'à cela ne tienne : La Poste a trouvé la solution : Accueillir les MSAP dans ses locaux et facturer l'assistance aux démarches en ligne: 29 €.